

# Comprendre les assurances: l'assurance véhicules à moteur

La plupart des usagers de la route savent plus ou moins ce que la couverture de l'assurance responsabilité civile obligatoire et de l'assurance casco partielle ou complète comprennent pour les véhicules à moteur. Cependant, certaines particularités s'appliquent pour les médecins et le personnel médical spécialisé. MEDISERVICE VSAO-ASMAC les présente au moyen du modèle des phases de vie.

*Christoph Bohn, collaborateur indépendant MEDISERVICE VSAO-ASMAC*

Un dégât de carrosserie est vite arrivé quand on se déplace en voiture. Suivant les circonstances, le dommage peut toucher d'autres personnes ou des choses de tiers. L'assurance véhicules à moteur vous offre, le cas échéant, une couverture adaptée à vos besoins individuels. Une règle très simple s'applique pour la couverture d'assurance dans le domaine des véhicules à moteur: l'assurance responsabilité civile est obligatoire pour tous les véhicules. L'assurance casco partielle ou complète est facultative pour tous les véhicules à moteur.

## L'assurance responsabilité civile

L'assurance responsabilité civile prescrite par la loi couvre les dommages corporels et/ou matériels causés par l'exploitation du véhicule à moteur assuré et cela indépendamment de qui conduisait le véhicule au moment du sinistre. L'assurance responsabilité civile protège aussi contre les prétentions injustifiées de tiers (protection juridique passive). Celui qui veut immatriculer un véhicule doit présenter une attestation d'assurance au service des automobiles, faute de quoi

une immatriculation n'est pas possible. Il est ainsi garanti que le véhicule immatriculé bénéficie effectivement d'une couverture de responsabilité civile. Une assurance responsabilité civile constitue donc la couverture minimale pour un véhicule à moteur.

## L'assurance casco partielle et complète

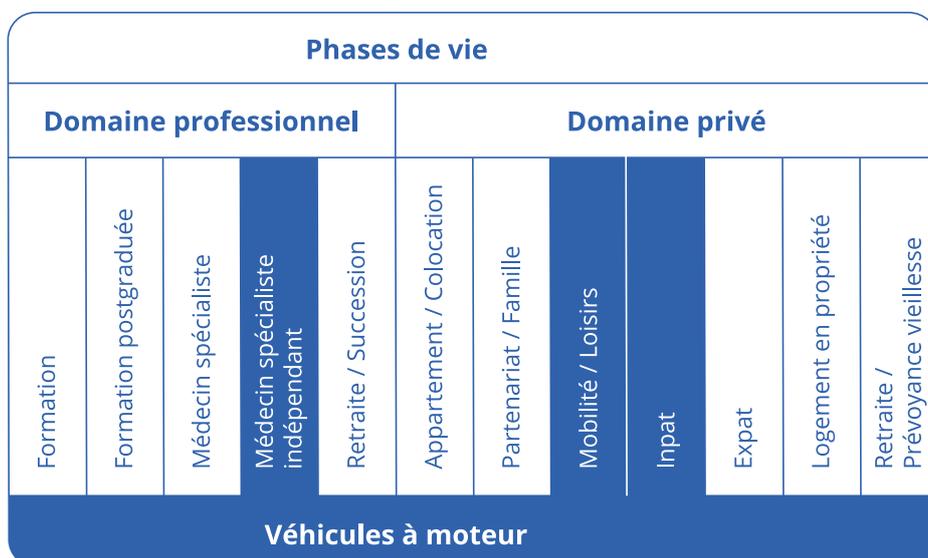
L'assurance casco facultative complète l'assurance responsabilité civile et couvre les dommages au propre véhicule, la casco complète couvre également les dommages de collision.

L'assurance casco partielle couvre les dommages suivants à votre véhicule: vol, incendie, dégâts naturels (éboulement de rochers, chute de pierres, glissement de terrain, inondation, grêle, tempête, pression de la neige, avalanche), coulée de neige (chute de neige ou de glace), bris de glace, collision avec des animaux, dommages occasionnés par des fouines, actes de vandalisme, dommages consécutifs à l'assistance prêté lors d'un accident et chute d'objets tels qu'aéronefs ou parties d'aéronefs.

Il s'agit d'une assurance casco complète lorsqu'en plus des risques susmentionnés, les dommages au propre véhicule à la suite d'une collision sont également assurés. L'assurance casco complète offre donc, comme son nom l'indique, une couverture complète.

## Options d'assurance

Outre l'assurance responsabilité civile, casco partielle et complète, il existe de nombreuses autres options pour adapter la couverture d'assurance à ses besoins. Cela comprend notamment la protection



du bonus, la couverture en cas de faute grave, les dommages au véhicule parké, l'assurance-accidents pour occupants du véhicule, l'assurance en cas de panne, etc. Que signifient «faute grave» ou «protection du bonus»? On entend par «faute grave» les situations dans lesquelles un sinistre en responsabilité civile a été causé par une faute grave. Par exemple si le conducteur brûle un feu rouge ou franchit une ligne de sécurité continue. La protection en cas de faute grave empêche qu'en cas de sinistre, l'assureur ne se retourne contre la personne responsable de l'accident et lui impose une participation aux frais du dommage ou réduise les prestations en cas de collision. Les sinistres causés sous l'influence de l'alcool, de drogues ou d'abus de médicaments sont exclus de cette couverture.

Pour expliquer la protection du bonus, il est important de comprendre la situation suivante: le conducteur qui roule pendant plusieurs années sans dommage de collision profite d'une réduction de sa prime. Les frais de primes baissent donc en cas d'absence de sinistre, jusqu'à atteindre l'échelon le plus bas du système de primes respectif. On appelle cela «bonus» ou «degré de bonus». Si un sinistre qui doit être pris en charge par l'assurance se produit, la prime pour les années suivantes augmente considérablement, on perd le «bonus» ou une partie de celui-ci. On peut cependant protéger son bonus et conclure une «protection du bonus». Le bonus demeure ainsi inchangé après un dommage de collision (généralement, la protection s'applique pour un sinistre par année).

## Avantages pour les membres de MEDISERVICE

Des études montrent que la majorité des médecins a un style de conduite conscient et adapté. Grâce à cela, MEDISERVICE a pu convenir avec ses partenaires dans le domaine de l'assurance véhicules à moteur de solutions particulièrement attractives pour les médecins.

MEDISERVICE se tient à disposition de ses membres pour répondre à leurs questions liées à l'assurance véhicules à moteur. En effet, dans ce domaine aussi, il est important de disposer d'une assurance individuelle adaptée au mieux. En tant qu'organisation de prestations de service de l'ASMAC, MEDISERVICE connaît parfaitement les profils de risque des médecins. Le modèle des phases de vie spécialement développé (<http://www.mediservice-vsao.ch/fr/phases-de-vie>) montre quelles personnes doivent se pencher de plus près sur le thème de l'assurance véhicules à moteur et d'autres sujets d'assurance. Il s'agit d'éviter des surprises qui peuvent coûter cher.

Attention: les membres de MEDISERVICE VSAO-ASMAC bénéficient de primes plus avantageuses chez les partenaires d'assurance véhicules à moteur leader Allianz Suisse et Zurich!

Cet article clôt notre série «Comprendre les assurances». Si vous avez des questions concernant les assurances, adressez-vous à MEDISERVICE. Nous vous apportons un soutien professionnel et efficace. ■

### L'assurance véhicule à moteur en un clin d'œil:

- L'**assurance responsabilité civile** est prescrite par la loi et prend en charge les dommages que l'on cause à des tiers.
- L'**assurance casco** couvre les dommages au propre véhicule, la casco complète couvre également les dommages de collision.
- L'**assurance-accidents** paie pour les occupants du véhicule, indépendamment de la question de la responsabilité. Les prestations convenues (capital et/ou indemnités journalières, frais de guérison) sont allouées en plus d'éventuelles autres assurances de personnes.
- L'**assurance de protection juridique** vous soutient pour exercer vos prétentions en dommages-intérêts.
- **Les options** telles que la protection du bonus, la faute grave, la protection contre les sinistres à l'étranger et les dommages au véhicule parké complètent la solution individuelle.
- **MediDRIVE pour médecins:** une meilleure protection – pour leurs déplacements professionnels et privés.
- Primes avantageuses pour les membres MEDISERVICE auprès de nos partenaires **Allianz Suisse** et **Zurich**.